

POITOU-CHARENTES

CONCERTATIONS REGIONALES POUR LE PROGRAMME
« AMBITION BIO 2017 »

CADRE DE QUESTIONNEMENT ET DE RÉPONSE

Ce document a pour objet de guider les débats à tenir en région dans le cadre des concertations sur le développement des filières de l'agriculture biologique à l'horizon 2017.

Il constitue également le cadre de réponse à utiliser pour permettre une exploitation par le niveau national des résultats des concertations régionales en vue de contribuer à l'élaboration du programme national.

Les réponses apportées devront être opérationnelles et synthétiques (de l'ordre de 5 à 10 lignes maximum par question).

Des annexes peuvent, le cas échéant, être transmises pour expliciter certains points.

I- ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

L'agriculture biologique et les produits qui en sont issus représentent un secteur économique porteur et dynamique. Elle a une place légitime au sein de l'agriculture et l'agroalimentaire français, qui sont un moteur de croissance et un atout du redressement productif.

Ce mode de production respectueux de l'environnement contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, au développement de la biodiversité, autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture d'aujourd'hui.

Les fondements de l'agriculture biologique sont traduits en des règles rigoureuses relatives au mode de production et aux contrôles assurant des garanties tant aux consommateurs qu'à l'ensemble des opérateurs de la filière.

L'agriculture biologique est une source d'innovation technique et organisationnelle sur le plan de la production agricole, de la transformation et de l'organisation économique. Ces avancées en termes de méthodes alternatives bénéficient à l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire. Elle est facteur de compétitivité.

C'est également un secteur créateur d'emplois, qui sont de plus ancrés sur l'ensemble du territoire. Les exploitations bio génèrent en moyenne plus d'emplois par exploitation que l'ensemble du secteur agricole (de l'ordre de 50 %) et représentent 5 % du temps de travail agricole en 2010.

Reflète de la diversité de l'agriculture française, l'agriculture biologique contribue à l'aménagement des territoires et elle offre des perspectives concrètes pour renforcer les liens sociaux entre les agriculteurs et les acteurs de l'agroalimentaire d'une part, et les citoyens et les consommateurs d'autre part.

Selon les données de l'Agence BIO, à la fin de l'année 2011, on comptait plus de 35 000 opérateurs ayant une activité biologique, dont plus de 23 000 exploitations bio (soit 4,6 % des exploitations françaises) valorisant plus de 3,5 % de la SAU française (975 000 ha), et 12 000 transformateurs et distributeurs. La valeur totale du marché des produits biologiques est estimée à 4 milliards d'euros.

Le développement de l'agriculture biologique en France s'amplifie au cours des dernières années : le nombre de producteurs a augmenté de 12 % en 2011 par rapport à 2010, et de 74 % par rapport à 2008. Les surfaces exploitées selon le mode de production biologique ont augmenté de 14 % en 2011. Les surfaces en conversion, représentant 28 % des surfaces bio totales, se sont maintenues en 2011 après une hausse de 80 % en 2010. La barre symbolique d'un million d'hectares de terres en mode biologique a été atteinte au cours du premier semestre 2012.

Néanmoins, le développement de l'agriculture biologique doit également faire face à certains freins potentiels : ralentissement potentiel de la croissance de la demande en produits issus de l'agriculture biologique en conséquence d'un phénomène général non lié à l'agriculture biologique, compétition sur les prix avec les produits issus de l'agriculture conventionnelle, concurrence potentielle entre produits bio et produits locaux, difficultés techniques et économiques rencontrées les premières années par les nouveaux agriculteurs qui se convertissent, ralentissement du rythme des conversions...

Par ailleurs, le développement de la production biologique reste contrasté selon les filières et les régions.

L'objectif stratégique de ce programme « Ambition bio 2017 » est de donner un élan supplémentaire au développement de ce secteur.

Un premier objectif opérationnel est fixé dans la feuille de route gouvernementale pour la transition écologique ressortant de la conférence environnementale : doubler d'ici fin 2017 par rapport à fin 2012 le pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique. D'autres objectifs opérationnels, quantitatifs et qualitatifs, seront définis.

Ce programme contribuera également au développement du transfert de connaissances et des méthodes de l'agriculture biologique vers les autres modèles de production. En ce sens, elle participe à l'orientation vers de nouveaux modèles de production conciliant efficacité économique et environnementale.

Pour développer ce secteur, le programme « Ambition bio 2017 » devra répondre notamment aux enjeux suivants :

Prendre en compte la diversité

- des systèmes de production
- des filières
- des produits
- des régions
- des systèmes de distribution

Assurer la cohérence

- des soutiens publics
- de l'appui technique
- de la recherche-développement

Renforcer et développer les partenariats et développer un esprit d'ouverture

- entre acteurs publics
- entre acteurs publics et privés
- entre les acteurs des filières
- au niveau interministériel
- entre agriculture biologique et autres modèles de production
- entre acteurs au niveau territorial, y compris en termes de relations sociales

II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS VOTRE REGION

Note : ce diagnostic comportera des éléments quantitatifs (en complément des données chiffrées établies par l'Agence Bio notamment) et des éléments qualitatifs, par exemple sur la base d'une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (type SWOT).

Vous pourrez illustrer votre analyse par quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales qui vous paraissent emblématiques.

Les éléments suivants menés en Poitou-Charentes encadrent l'animation du développement de l'AB :

- Convention de partenariat 2007-2013 entre les réseaux Chambres d'Agriculture et les Groupements d'Agriculture Biologique depuis 2007

- Création d'un Pôle Conversion Bio fin 2010, intégrant les opérateurs économiques, avec 27 partenaires signataires d'une convention cadre + Etat + Région + 4 Conseils Généraux ; 4 collèges (OPA, Organismes économiques, Etat, Collectivités territoriales)

Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région au cours des dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

La dynamique des conversions est moins forte en Poitou-Charentes qu'en France.

En Poitou-Charentes, 800 agriculteurs sont en système AB (3 % des agriculteurs, contre 5 % en France), et cultivent 40 000 ha (2,5 % de la SAU, contre 4 % en France).

Il y avait 23 000 ha en 2007, contre environ 42 000 ha fin 2012, soit une augmentation de + 74 %. On constate une forte progression des conversions en 2010, un ralentissement en 2011 et 2012.

La dynamique de développement reste faible et est très disparate en fonction des productions.

Maraîchage	Dynamisme et nombreuses reconversions professionnelles souvent sur de petites unités orientées vers les circuits courts.
Bovin viande	le dynamisme en bovin viande s'essouffle avec à un différentiel de prix entre bio et conventionnel trop faible.
Volailles	Fort développement en volailles limité aujourd'hui par l'approvisionnement local en céréales et protéagineux.
Bovin lait	Absence de développement en lait lié à une non implication des coopératives laitières (exemple Terra Lacta transforme 20 millions de litres bio et en collecte 6M en région). Le marché français du lait bio semble aujourd'hui saturé.
Caprin	Pour la filière caprine même constat et un système de production conventionnel basé sur l'achat extérieur des aliments et complètement hors sol incompatible avec la bio
Grandes cultures	La conjoncture économique n'est pas propice à la conversion d'exploitations céréalières. La mise en place d'une concertation forte avec les opérateurs économiques permet d'accélérer le développement, certes insuffisant, de cette filière.
Viticulture	La forte conversion viticole dans d'autres régions ne s'est pas concrétisée en Poitou-Charentes en raison des bons niveaux de valorisation du cognac, d'une quasi absence de la demande en

	cognac bio, et de la non implication des coopératives viticoles sur le développement des vins et jus de pays bio.
--	--

Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement?

- **Conseil d'administration d'Agrobio, auquel la Chambre Régionale Agriculture participe en tant que membre associé**
- **Comité d'Orientation Régional du Pôle Conversion Bio avec 27 partenaires signataires d'une convention cadre + État + Région + 4 Conseils Généraux ; 4 collèges (OPA, Organismes économiques, État, Collectivités territoriales)**
- **Conseils d'administration des organismes économiques**
- **Collectivités locales (pour l'approvisionnement de la RHD en produits bio)**
- **Directoire des CAs de PC (Présidents – Directeurs)**
- **les agences de l'eau et les syndicats d'eau.**

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

Les conférences régionales annuelles tenues depuis 2008 consistent en des points d'étapes et de partage maximum d'informations entre tous les acteurs. Elles ne se substituent pas aux comités, précités, d'orientation et de développement de l'agriculture biologique qui fonctionnent de manière satisfaisante et participative. Elles mettent en valeur les actions bio déjà concertées.

III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Le développement de la production en agriculture biologique en région a connu une augmentation forte sur les années 2010 et 2011.

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

Indicateurs, cibles, objectifs chiffrés

**Les perspectives Poitou-Charentes en AB à l'horizon 2015 selon l'étude réalisée par le Centre d'Études Prospectives du Ministère de l'Agriculture, sur la base des intentions de conversion dans les 5 ans déclarées au Recensement Agricole, sont de 3 à 5 % de la SAU en 2015, soit 51 000 ha à 85 000 ha cultivés en bio, + 13 000 ha à + 47 000 ha en 4 ans, en moyenne ou, autrement dit, + 3 250 ha à + 11 750 ha par an pour la région
Cela représente aussi + 200 à 700 exploitations d'ici 2015, soit entre 50 et 175 exploitations nouvelles par an.**

De ce point de vue, l'ambition de doubler les surfaces bio d'ici 2017, soit dépasser les 80 000 ha, ou convertir 8 000 ha/an, apparaît comme un objectif atteignable. C'est un objectif minimum pour les acteurs régionaux.

D'importants besoins sont exprimés en conversion de grandes cultures bio, il manquerait près de 10 000 ha d'après les opérateurs aval.

Quelles seraient les priorités retenues ?

Le plan stratégique de développement de l'agriculture biologique 2010 – 2020 est le plan partagé porté par AgroBio Poitou-Charentes, suivi par un comité de veille et sur lequel les cofinanceurs s'appuient.

L'analyse prospective menée par Agrobio (2010/2011) en concertation avec ses partenaires s'est appuyé sur le scénario d'évolution de l'AB en région qui suit :

« Pour répondre à la demande, les entreprises amont de la filière présentes en Poitou-Charentes privilégient la voie de la contractualisation client-fournisseur [qualité, prix, volume, durée].

La production bio représente 6% de la Surface Agricole Utile de Poitou-Charentes en 2020.

Les produits bio se sont démocratisés grâce à un positionnement de gamme de la distribution (GMS, magasins spécialisés), pour s'ajuster au pouvoir d'achat moyen des consommateurs. Les produits à Marque de Distributeur (M.D.D) bio se sont développés dans les linéaires au détriment des marques propres des fournisseurs. Pour cela, les distributeurs ont réduit leurs écarts de marge entre les produits bios et conventionnels.

Ce scénario est porté par trois facteurs majeurs :

- le fait que la pression sur la fourniture de matières premières bio pour répondre à la demande des consommateurs a provoqué des périodes de rupture d'approvisionnement pour l'aval (transformateurs, distributeurs) ;
- le fait que des pays agricoles producteurs (ex. : Bassin méditerranéen, Europe de l'Est, Amérique du Sud, Chine...) se sont clairement positionnés sur un marché du bio devenu international.
- le fait que les objectifs d'économies financières sur le budget de l'Union Européenne ont entraîné la poursuite de la réduction des aides de la Politique Agricole Commune (PAC), y compris pour les producteurs bio (maintien ou conversion).

En réponse à la concurrence et au souhait de contractualisation de l'aval, la quasi-totalité des groupements de

producteurs (OP) et coopératives auront du bio dans leur gamme générale de produits, d'autant que de plus en plus de leaders agricoles se seront mis au mode de production bio, ce qui aura « dépolitisé » le sujet. La vente en circuits courts s'est développée mais atteindra ses limites en 2020. Certains exploitants bio, pour des raisons de conditions de travail, se seront tournés vers des débouchés de commercialisation contractuels, avec des Organisations de Producteurs, coopératives ou entreprises privées.

En parallèle, des leaders français de la grande distribution ont également fait une « O.P.A » sur certains réseaux d'indépendants spécialisés en bio et certaines enseignes de hard discount présentent des produits bio pour redresser leur image. Les autres magasins spécialisés « bio » mettent en avant des produits bio, équitable, de saison et de proximité régionale pour répondre aux consommateurs plus exigeants. L'éthique originelle de l'agrobiologie est préservée par des marques privées, garanties d'une « bio de qualité supérieure » (Biocoherence...).

Les restaurants scolaires ont incorporé progressivement 20% de matières premières bio dans les repas servis en 2020, la plateforme d'approvisionnement de la restauration collective bio a été mise en place avec les organisations de producteurs de Poitou-Charentes.

Dans ce contexte, Agrobio a un rôle de fédération de l'ensemble des acteurs de la filière bio régionale.

Principales conséquences et opportunités :

- Opportunité de renforcement des TPE agroalimentaires par le bio
- Sécurisation des maillons de la filière
- Stabilisation des prix (nécessaire contractualisation sur les prix)
- Engagement contractuel => sans s'engager dans le modèle conventionnel de « l'intégration » qui limite l'autonomie des producteurs
- Possibilité de créer un commerce solidaire régional
- Mise en concurrence plus importante entre les fournisseurs par la grande distribution
- Mise en avant par les acteurs de la filière bio d'autres critères que strictement environnementaux (éthique, qualité, localité...) »

Compte tenu de ce scénario,

Les axes prioritaires du PSDAB 2 sont :

1) Structurer des filières de produits bio régionaux

- **Organiser le développement et la cohérence de la filière (relations interprofessionnelles)**
- **Accompagner les transformateurs régionaux pour la transformation de produits bio régionaux - Coordonner le développement et la création des entreprises de transformation**
- **Appuyer les projets visant à regrouper l'offre - La production bio ne représentant que 2,4% de la SAU en Poitou-Charentes, les producteurs sont dispersés sur l'ensemble du territoire régional, ce qui ne facilite pas l'organisation des filières, car les coûts de collecte sont de ce fait élevés. (exemple Mangeons Bio Ensemble – SCIC MBE)**
- **Gérer la cohérence de la filière - Poursuivant sa croissance, la bio picto-charentaise se porte plutôt bien, mais au delà de la hausse des chiffres, les caractéristiques et les enjeux de chaque filière sont différents.**

2) Sensibiliser les producteurs conventionnels et accompagner des conversions

- **Le Pôle Conversion Bio Poitou-Charentes : outil essentiel**
- **Démarches de protection de l'eau : transversales à toutes les entrées du développement de la bio, tant sur l'aspect production, que filières, que consommation.**
- **Assurer la transmission / installation en agriculture biologique**
- **Assurer l'accompagnement technique et économique des producteurs bio et en conversion**

3) Développer la consommation de produits bio régionaux

- **Soutenir les projets de commercialisation et transformation**
- **Sensibiliser les consommateurs**

IV - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

Le nouveau programme national « Ambition bio 2017 » se déclinera autour des 6 axes suivants qui pourront faire l'objet d'adaptation et d'amplification selon les besoins identifiés :

Axe 1 – Développement de la production

Axe 2 – Structuration des filières

Axe 3 – Développement de la consommation

Axe 4 – Recherche – Développement

Axe 5 – Formation des acteurs agricoles et agroalimentaires

Axe 6 – Adaptation de la réglementation

Sur tout le questionnaire relatif aux 6 axes, il est attendu du niveau régional :

- qu'il indique, pour chacune des actions que la concertation régionale fait remonter comme souhaitables, si elle est plus pertinente au niveau national, au niveau régional et/ou au niveau interrégional ;*
- qu'il réfléchisse, lorsque cela est pertinent, sur les approches permettant de passer des étapes « pilotes » à leur diffusion et à leur généralisation.*

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Dispositifs mis en place au niveau national (crédit d'impôt, généralisation de l'aide au maintien, poursuite et déplaçonnement des aides à la conversion), et dispositifs régionaux (accompagnement par les Agences de l'eau, actions des collectivités territoriales et d'autres financeurs le cas échéant, aides FEADER dispositif 111B -diffusion des connaissances et dispositif 132-certification...).

QUESTIONNEMENT

Aides aux producteurs

Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

Les producteurs déplorent un manque de lisibilité sur les aides dont les formes varient souvent, ce qui nuit à l'efficacité du dispositif. Le dispositif actuel n'est pas assez incitatif en comparaison des montants DPU et des niveaux actuels de rémunération des grandes cultures.

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

Il est perfectible.

Une idée est de répartir différemment le soutien lors de la conversion : surpondérer ou majorer les 2 premières années CAB au détriment des suivantes.

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

oui

Sur le plan territorial : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...) ?

Oui, il est souhaitable de renforcer le niveau d'aides sur certaines zones à forts enjeux environnementaux telles que : la qualité de l'eau et la biodiversité remarquable. En Poitou-Charentes, les zones à enjeux « eau » sont à dominantes viticoles ou céréalières.

On peut créer une dynamique et une ambiance de développement de la bio sur un territoire à enjeu eau, en lien avec les filières et en associant, par l'information, les habitants et acteurs agricoles à celle-ci. L'exemple du bassin versant Vivier-Courance (79) est remarquable de ce point de vue.

Il convient de :

- Généraliser les pratiques sans pesticides sur les territoires sensibles.
- Encourager l'installation de producteurs bio dans des zones de captage prioritaires en rendant plus attractives les mesures agroenvironnementales territorialisées.
- Développer les sites pilotes « eau et AB », et leur animation par des animateurs

dédiés à l'accompagnement des changements de pratiques et de systèmes agricoles, pour chaque zone de captage prioritaire.

- Favoriser la prise de contacts avec tous les agriculteurs sur les territoires à enjeux eau et/ou biodiversité (sensibilisation à l'AB), disposer de moyens (temps, financement) pour assurer une information systématique et complète sur l'AB ;
- Mieux utiliser la procédure de Déclaration d'Utilité Publique des zones « eau » pour augmenter le recours aux démarches incitatives en faveur du « zéro phyto » ;

En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière : ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

Non, il n'est pas souhaitable de créer des aides spécifiques sur certaines filières au delà de l'existant. L'ensemble des productions biologiques et des modes de commercialisation doivent être soutenus.

En fonction de modes d'organisation des filières (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

Non, mais les contractualisations amont-aval sont à encourager.

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...) ?

Une idée est de répartir différemment le soutien lors de la conversion : surpondérer ou majorer les 2 premières années CAB au détriment des suivantes.

Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

**Le crédit d'impôt est à maintenir et a un effet important.
Les autres dispositifs sont jugés plus symboliques et moins efficaces.**

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Des dispositifs moins nombreux, des aides « simples et durables » apporteraient plus de lisibilité aux producteurs et aux citoyens, avec un montant de base national pouvant être abondé par des enveloppes des collectivités pour répondre à des enjeux de territoires ou de filières.

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

La cohérence des dispositifs peut être améliorée par des cadres de décision territoriaux pertinents.

Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

Un partenariat a été formalisé dans le cadre des accords entre le réseau bio et celui des Chambres d'Agriculture sur les points suivants :

- renforcer une action sur l'observatoire des exploitations bio en situation à risque de transmission, afin d'avoir une cartographie la plus exhaustive possible des exploitants bio de plus de 55 ans,
- réaliser un repérage partagé et conjoint entre les techniciens départementaux du RRDI (Répertoire Régional Départ Installation) et les techniciens des GABs,
- contribution des techniciens des GABs à l'élaboration des études de transmissibilité,
- instaurer un suivi des dossiers bio, partagé entre techniciens départementaux du RRDI et techniciens des GABs,
- définir une action commune de sensibilisation à la transmission bio.

En Poitou-Charentes, 150 exploitations bio sont conduites par des exploitants de plus de 55 ans, soit 19 % des exploitations bio.

L'installation/transmission doit être privilégiée dans tous les cas. Il convient de se donner les outils législatifs nécessaires au contrôle des structures de façon plus généralisée. Il est également important de légiférer sur le contournement du contrôle. Les transferts entre sociétés doivent être encadrés rigoureusement. Une action vis-à-vis des propriétaires fonciers doit également être envisagée, car ces derniers privilégient très largement les agrandissements (via les baux ruraux), plutôt que les installations. Le contrôle du foncier est un préalable indispensable à la politique d'installation/transmission aussi bien en Bio qu'en conventionnel.

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités? Si oui, lesquelles? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner?

Dans le domaine de la transmission, l'AB ne présente pas de spécificités (environ 70 % d'exploitations sans successeur identifié, comme en agriculture conventionnelle). Les spécificités sont plus liées au mode de commercialisation en circuits courts, qu'au système de production.

Par contre, l'accompagnement du porteur de projet bio peut être plus complexe.

La transmission d'une exploitation bio à un porteur de projet bio permet seulement le maintien en AB. Compte tenu de la complexité de la transmission, il semble plus difficile d'envisager la sensibilisation des candidats à la reprise d'une exploitation conventionnelle à la conversion en système bio d'où un travail de repérage adapté. Cependant pour que le projet soit mûr, c'est, plus en amont, une sensibilisation lors du premier contact avec les porteurs de projets qui doit avoir lieu pour leur ouvrir les possibilités de la conversion.

Une piste pour le développement de la bio est évoquée avec le repérage des agriculteurs installés depuis 5 ans sur de petites structures, avec des projets de développement. La conversion en système bio, source de valeur ajoutée, pourrait être un scénario.

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

Oui, les installations en agriculture biologique permettent de créer de la valeur ajoutée dans les territoires, mais c'est la viabilité économique du projet qui doit primer.

Les collectivités territoriales ont un rôle important pour appuyer financièrement ces installations, en plus des aides « classiques » à l'installation.

La Région a attribué une aide à la transmission pour le maintien d'exploitations en bio. Le Conseil Général des Deux-Sèvres redéfinit sa politique d'aides à l'installation en privilégiant notamment l'élevage, et l'agriculture biologique.

En outre, dans certains départements (Deux-Sèvres) le schéma départemental des structures intègre dans ses éléments de distinction entre candidats des aspects relatifs à l'AB. Il met en priorité de choix ce genre de données au même titre que la production en circuits courts, la transformation et le captage de la valeur ajoutée... pour des candidats ayant des coefficients d'équivalence de même niveau.

Par ailleurs, les assises de l'installation annoncées par le Ministre de l'agriculture pour construire une politique de l'installation rénovée et renforcée s'appuieront sur un temps de travail en région (qui débutera vraisemblablement en février). Dans ce cadre, l'enjeu de l'installation et de la transmission dans le secteur de l'agriculture biologique sera également pris en compte et une mise en cohérence avec la préparation du nouveau programme bio sera assurée.

Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

Oui, si l'enjeu d'accès au foncier est différent selon les filières, il est plus prégnant pour l'installation en maraîchage sur de petites structures (fertilité et nature adaptées des sols, accessibilité sur une longue période avec précocité et légumes d'hiver, nécessité de disposer d'irrigation).

L'agrandissement des exploitations en système bio avec des terres déjà en système bio est également difficile.

Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

Ils ne sont pas utilisés. L'AB ne fait pas l'objet de spécificités dans les schémas directeurs des structures départementaux.

La Région a une convention de partenariat avec la SAFER pour aider à l'installation, cela peut concerner des installations en AB. L'association Terres de Liens est aussi présente en Poitou-Charentes.

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

Les outils de gestion du foncier existent, il s'agit de les valoriser et éventuellement les adapter (SAFER, documents d'urbanisme des collectivités avec des réserves foncières, ZAP – Zone Agricole Protégée -, PEAN - périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains – voire baux environnementaux à adapter). Des collectivités mettent en réserve des terres, notamment pour l'installation de maraîchers en AB, le potentiel agronomique et l'accès à l'eau n'étant pas toujours assurés.

Accompagnement du développement de la production (y compris appui technique)

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

L'accompagnement du développement de la bio est entendu comme couvrant les domaines suivants : information/sensibilisation des producteurs, accompagnement global du projet (technique, économique, réglementaire, organisationnel...), individuel et/ou collectif et insertion dans des réseaux professionnels.

Les questions ci-dessous sont complétées par les questions portant spécifiquement sur l'appui technique dans l'axe 4, où ce sujet a vocation à être davantage développé.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

La création d'un pôle conversion Bio permet de coordonner les actions de tous les acteurs accompagnant, sensibilisant et démarchant les candidats potentiels à la conversion.

L'acquisition et diffusion de références dans les domaines des techniques, de l'économie, l'environnement et le social doit permettre de convaincre de l'opportunité de la conversion.

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

La conversion en bio constituant un ensemble de changements (de techniques, de pratiques, etc...) insécurisantes pour le producteur, il faut que l'ensemble des conseillers accompagnent ces changements.

Le conseil et la formation des agriculteurs sur la gestion et l'organisation des exploitations est à approfondir (le rendement n'est qu'une des composantes de la compétitivité des exploitations), notamment sur :

- **l'équipement en matériel des exploitations**
- **la gestion des ressources humaines, particulièrement importante en maraîchage et arboriculture fruitière**
- **la consommation en énergies des exploitations dans une vision de moyen et long termes sur l'augmentation irréversible de leur coût.**
- **l'organisation du travail sur les exploitations**
- **la connaissance des marchés potentiels**
- **l'agronomie (rotations, complémentarités des cultures...) et les démarches vertueuses (dont la bio peut constituer un palier) auprès de l'ensemble des agriculteurs.**

Il reste nécessaire de faire évoluer l'image de la production (du producteur) en AB. Les critères d'image ne sont pas les mêmes (rendement faible, visuel produit, interventions manuelles plus fréquentes (désherbage).

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

Le pôle conversion bio doit rassembler tous les réseaux de conseil.

- **Pour la conversion : conseillers projets conversion qui suivent des formations**

- partagées, des référentiels et données partagées.
- Pour la sécurisation des producteurs bio installés : groupes par secteurs géographiques et techniques
 - Pour favoriser les conversions : créer des échanges entre producteurs conventionnels et bio au travers :
 - de la présence des réseaux bio dans les organismes économiques (OP)
 - des échanges entre GAB et CA sur les référentiels techniques.

Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

La Région introduit déjà un critère de performance (120 conversions/an) pour une partie de ses aides au réseau des GAB.

La pérennité des aides à l'animation de l'Etat est remise en question par la réduction des marges de manœuvre de fongibilité.

Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

Le principal point d'entrée pour la conversion est d'ordre technique, matériel. Les démonstrations de pratiques, de techniques sont donc un bon point d'entrée pour aborder les conventionnels.

Il faut aussi pouvoir apporter la preuve du bon fonctionnement des systèmes économiques AB par le biais de références technico-économiques sérieuses, neutres et fiables.

L'information sur le mode de production biologique est à diffuser auprès des producteurs et des prescripteurs.

Enfin, il convient de communiquer positivement sur les conversions qui ont une bonne « image » (miser sur l'effet « tache d'huile », la diffusion dans le voisinage), par le biais de salariés « VRP », directement en fonction de démarchage des producteurs. La population peut être mieux informée, car très favorable dans son ensemble à une agriculture plus durable.

Le Mois de la Conversion, instauré cette année en octobre en Poitou-Charentes est une opération à reconduire chaque année. Une trentaine d'actions de sensibilisation du public professionnel agricole, organisées par les partenaires du Pôle Conversion Bio, a mobilisé 380 participants dont 90 agriculteurs en système conventionnel). 10 visites à destination de 300 scolaires agricoles et une réunion d'information d'une trentaine de formateurs et enseignants agricoles ont également été réalisées.

Des journées techniques et visites d'essais sont également organisées tout au long de l'année, à des dates appropriées aux filières ou thématiques.

Ces manifestations ont pour vocation de favoriser les échanges de techniques de production innovantes et de savoir-faire entre agriculteurs bio et conventionnels.

Enfin le cadre partenarial et financier 2013-2015 d'accompagnement de la filière BIO par la formation (accords VIVEA AgroBio) doit permettre le développement de l'agriculture biologique par le biais de la formation continue.

AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Mise en place du Fonds avenir bio, priorisation des crédits FISIAA, mise en place des conférences régionales, crédits d'animations régionaux.

QUESTIONNEMENT

Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

L'échelle régionale est l'échelle minimum pour structurer les filières longues. Il faut donc accompagner le regroupement des producteurs bio pour la commercialisation des productions dans ces filières longues. Et les acteurs du réseau bio doivent également accompagner la création de filières bio dans les organismes économiques conventionnels. Pour quelques productions, (fruits/lait/...) des complémentarités avec les régions voisines doivent être imaginées et structurées.

Pour les filières courtes, les échelles plus locales peuvent être pertinentes. Il faut notamment favoriser et organiser les complémentarités entre fermes à différentes échelles territoriales, notamment entre éleveurs et polyculteurs (coopération de production entre agriculteurs bio très proches géographiquement pour renforcer les autonomies respectives, échanges de proximités entre agriculteurs bio, structuration des échanges entre organisations économiques de filières différentes à l'échelle de bassin de production)

Les investissements publics dans des outils de structuration des filières bio, sous la forme de fonds d'investissements : stockage, transformation, abattage...peuvent également aider à la structuration des filières.

Focale sur quelques filières prioritaires :

- **Légumes**

Il y a des besoins importants pour l'expédition, la conserverie et restauration collective. Il faut structurer une filière pour permettre aux producteurs de répondre à la demande actuellement non satisfaite (volumes, organisation, régularité...). On note de fortes difficultés pour structurer à partir des maraîchers multi-produits en circuits courts. Une piste est de s'appuyer sur des producteurs plus spécialisés sur quelques cultures mécanisables (et contractualisables).

- **Grandes cultures :**

Les besoins sont conséquents en céréales (10 000 ha) et protéagineux. L'objectif est d'arriver à produire pour l'alimentation animale, à valoriser la luzerne pour des conduites techniques optimales et mettre en place un vrai plan protéine national et régional pour favoriser les conversions en élevage.

Moyens proposés :

Réalisation d'un argumentaire, sur la conversion au grandes cultures, à diffuser plus largement, y compris en lycée agricole.

Créer des outils de structuration de filière à l'échelle régionale et inter régionale (trituration d'oléagineux), Aides pour la production notamment sur le volet

semences fermières (aides à l'investissement sur trieur, ...)
MAE vertueuses avec pallier de niveau d'importance, la bio étant le seuil le plus vertueux et rémunérateur.
MAE plus incitatives et territorialisées (Aires d'Alimentation de Captage).
Nécessité de l' appui technique aux producteurs et diffusion de référence

- **Viticulture**

Une filière bio aujourd'hui quasi inexistante mais qu'il faut construire pour répondre :

- A des potentiels de développement importants (export) – il faut mettre en place des partenariats avec les maisons de Cognac ; acteurs majeurs de la filière.
- Aux pollutions de l'eau par les pesticides sur des bassins situés en zones viticoles et très fragiles.
- A l'accroissement de la demande en Vins et jus de Pays Charentais biologique (première porte d'entrée pour débiter les conversions).

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

- **Le 17 novembre 2011, sept acteurs de la filière Bio ont inauguré ensemble le premier silo à grains 100% bio (Silo Bio Ouest), à Saint Jean d'Angély. Agriculteurs, producteurs, transformateurs, distributeurs se sont associés pour créer un outil de stockage bio. Les sept associés sont : la Corab Centr'Atlantique, Bioplanète (huiles), Céréco (avoine), Bellot Minoterie (blé), Léa Nature, Biocoop et l'UDCA (un réseau de 18 coopératives agricoles de la région Poitou-Charentes). Ce silo traite une vingtaine d'espèces différentes de grain avec une qualité optimum. D'une contenance de 5 500 tonnes, extensible à 10 000 tonnes, il accueille les grains de 120 agriculteurs bio. A terme, le site de Saint-Jean d'Angély est appelé à devenir le berceau d'un « pôle industriel agrobiologique », porté par l'association Croissance Bio Poitou-Charentes. Cette association a pour vocation de mettre en synergies des acteurs amont et aval pour la structuration de filières de transformation et de valorisation des productions Bio Régionales.**
- **Accord commercial entre les groupements de producteurs viande conventionnels (CAVEB, CORALI, Terre Élevage) et Poitou-Charentes Bio (PCB). PCB est la structure unique de commercialisation des animaux bio de ces groupements conventionnels. D'autre part cette convention est complétée par un plan de développement réunissant le GIE Élevage et le réseau bio. Cette organisation permet d'optimiser les frais de commercialisation tout en assurant un développement bio dans les organismes économiques conventionnels. Cela contribue à sécuriser le producteur qui conserve ses interlocuteurs (techniciens, acheteur, ...).**

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

Il faut simplifier les dispositifs d'aide aux structurations de filières en créant un dispositif unique permettant de financer aussi bien des investissements que de l'accompagnement.

Pour bien cibler les aides, il convient de réaliser un état des lieux des outils (notamment de stockage) et des mesures spécifiques pour les réorienter vers le bio.

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces

dispositifs ? Pourquoi ?

Le réseau bio et ses partenaires sont les plus à même d'accompagner ce développement, car les partenariats mis en place depuis plusieurs années avec les organismes économiques conventionnels et les structures d'accompagnement (type ARIA, CRITT) ont prouvé leur pertinence. Cela a permis aux accords avec les entreprises agroalimentaires, les filières élevage et, n'en doutons pas, prochainement sur le secteur des céréales, d'exister.

La coopération entre organismes économiques non spécialisés bio et spécialisés bio (OEPB comme la CORAB...) est indispensable pour le développement de la production bio, sans perte d'adhérents pour les uns et les autres.

Il ne faut pas oublier les distributeurs régionaux qui axent leur stratégie de vente sur l'identité régionale des produits (groupe Coop atlantique, Biocoop, ..).

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Les zones « frontalières » entre régions ou les productions typiques de plusieurs régions doivent être appréhendées à une échelle inter-régionale. A titre d'exemple, pour la pomiculture (zone de la gâtine pour le Poitou-Charentes, pomme du Limousin et du Val de Loire en région Pays de Loire), la filière doit se structurer en tenant compte des « voisins » et faire jouer les complémentarités plutôt que les concurrences (jouer la complémentarité sur les variétés et donc les périodes de mise sur le marché).

Contractualisation entre les opérateurs de la filière

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

Non, pas spécifiquement, mais la demande récurrente des acteurs est que les contrats doivent être établis sur la base des coûts de production et non indexés sur les prix conventionnels. Ces contrats devraient garantir un prix pendant la période sensible de la conversion.

Les circuits de distribution

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

En GMS :

La relocalisation des filières et le maintien de la valeur ajoutée dans la région nécessite d'adapter également les circuits de distribution.

Aujourd'hui plus de 65 % des produits bio sont achetés en GMS (50 % en chiffre d'affaires). Ces opérateurs n'avaient pas forcément une politique d'approvisionnement local. Il faut donc les accompagner dans cette logique. L'engouement actuel pour les produits locaux et les axes de communication actuels utilisés par la GMS doit entraîner une amélioration du ratio produits régionaux bio / produits bio totaux. La création d'une marque « bio » & Poitou-Charentes portée par le réseau bio et les transformateurs industriels de la région peut être une réponse.

Les acteurs de la bio, et notamment les producteurs et leurs groupements doivent être accompagnés pour mieux connaître ces débouchés et proposer une offre adaptée.

En circuits courts

Il y a deux leviers. Le premier est de développer les compétences des producteurs (commercialisation, logistique, politique tarifaire, etc...) Cela peut être réalisé au moyen de formations, groupes d'accompagnement, voyage d'études. Les aides à l'investissement pour des outils type « atelier de découpe collectifs », peuvent jouer également un rôle.

Si les producteurs, ne souhaitent ou ne peuvent pas développer leur propre stratégie, il faut alors qu'ils puissent s'associer à des outils collectifs de commercialisation (accompagner la création de magasin collectif, regroupement de producteurs pour répondre au marché de la RHD, du commerce de détail, des outils de stockage et de logistique comme chambres froides ou plateformes d'expédition, etc.)

Pour le marché de la restauration collective (scolaire, sociale, entreprise), il faut inciter les collectivités à introduire des clauses de conditionnalité pour favoriser le bio local et il faut engager une réelle réflexion pour favoriser la production locale au travers de l'actuel code des marchés publics.

La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

Pour assurer la pérennité des filières biologiques, anticiper le développement de la production qui doit s'assurer de débouchés pour les nouveaux producteurs bio, il faut connaître :

- les prix des produits bio à la production, à la consommation (mercuriales)
- les marges des distributeurs sur les produits bio (toutes catégories) afin d'adapter les stratégies commerciales des acteurs régionaux

La connaissance des motivations d'achats des consommateurs de produits bio reste à approfondir pour anticiper les évolutions, notamment en période de crise économique.

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

Agrobio Poitou-Charentes a un site Penser-bio, les Chambres d'agriculture comme d'autres organismes, peuvent communiquer sur la bio auprès de l'ensemble des agriculteurs. Les messages pourraient être co-construits par l'ensemble des partenaires du Pôle Conversion Bio.

Les acteurs régionaux devraient pouvoir accéder aux données et informations détenues par l'Agence BIO. Car l'anticipation nécessaire sur les volumes, prix, surfaces, ...est nécessaire pour effectuer un travail correct sur la structuration des filières.

Autres outils

Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?

Il serait nécessaire de créer un observatoire des prix et des marges des produits bio, national et indépendant, en lien avec l'agence bio.

AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Observatoire relatif à la restauration collective, circulaire Etat exemplaire (circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective), aides FEADER (dispositif 133-promotion).

En complément des actions engagées dans le cadre du plan bio, l'Agence Bio met en place ou participe à de nombreuses actions de promotion et de communication (participation à des salons, actions de relations presse et publiques, mises à disposition d'outils de communication, organisation du printemps Bio).

QUESTIONNEMENT

Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.

Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

Au niveau national :

Des actions d'information et de promotion des produits bio français (les produits peuvent être importés mais aussi exportés) et une information sur la formation des prix, les signes officiels de qualité.

Au niveau régional :

Soutenir pour les consommateurs régionaux une marque collective de produits bio et régionaux est peut-être une piste. Mais il conviendra d'être très vigilant car la multiplication des signes de reconnaissance n'est pas gage de lisibilité pour le consommateur.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

Les leviers sont de développer l'approvisionnement de certains produits bio dans les épiceries sociales (recensement préalable des besoins).

La restauration collective (notamment scolaire, et sociale) touche toutes les catégories de population. Il faut donc veiller à l'équité dans le développement de la bio en RHD. Tous les territoires et publics doivent en bénéficier.

Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de

restauration collective) ?

On peut améliorer ce point en proposant des plats et ingrédients bio toute l'année plutôt que 2 ou 3 repas entièrement bio par an.

Quelques pistes d'actions:

- **Rencontre des gestionnaires de cantines**
- **Information sur la formation des prix**
- **Formation des cuisiniers**
- **Création d'ateliers de transformation (légumeries...)**
- **Rééquipement des cuisines pour préparer les repas**
- **Regroupement de fournisseurs**
- **Organisation de la logistique**
- **Sensibilisation des élèves, parents d'élèves et autres consommateurs**
- **Créer des outils de communication adaptés aux convives (en termes d'âge notamment). Exemples : sets de table ou plateaux informatifs sur l'AB.**
- **Ne pas se limiter uniquement avec la RHD scolaire qui n'a pas de besoins en périodes de vacances scolaires.**

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

Dans le cadre de la restauration commerciale, il convient de mettre en relation directe producteurs et restaurateurs. D'importantes marges de progrès, impliquant une structuration de la chaîne de valeur, sont possibles en ce domaine.

Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

3 types d'actions (mais pas forcément nouvelles) peuvent être citées :

- **Des actions de communication nationales auprès de la distribution, des leaders d'opinion, des consommateurs.**
- **Des actions de communication locales auprès de la distribution de proximité et dans le cadre des circuits courts.**
- **Des actions auprès des prescripteurs, des enseignants et des élèves**

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

Mieux identifier les acteurs du commerce et des métiers pour mieux les connaître et percevoir leurs attentes en matière d'approvisionnement biologique permettrait de nouer de nouveaux partenariats.

Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :

- Auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
- Auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
- Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

oui.

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

Oui, les actions doivent viser les élèves avant tout.

Le développement durable est au programme de l'éducation nationale. Y intégrer l'agriculture biologique serait une suite logique et un sujet concret donc à forte valeur pédagogique.

AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

*** Recherche :**

L'ensemble des activités permettant de faire progresser les connaissances scientifiques.

Selon le code rural (Livre 8) "La recherche agronomique et vétérinaire concourt au développement et à la compétitivité de la filière agricole et du secteur de la transformation des produits agricoles. Elle répond en priorité aux impératifs de la gestion durable de l'espace rural, de la valorisation de la biomasse, de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires et de la préservation des ressources naturelles mondiales....Elle est conduite dans les organismes publics exerçant des missions de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. Les instituts et centres techniques liés aux professions et les centres d'innovation technologique répondant à des conditions fixées par décret y concourent. Les entreprises de la filière agricole et de la transformation des produits agricoles peuvent également y concourir....Les organismes publics de recherche exercent auprès des pouvoirs publics une mission d'expertise.

La recherche appliquée vise à traduire les avancées scientifiques en applications directement utilisables par les acteurs économiques. Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, la recherche appliquée est principalement le fait des instituts techniques et des entreprises.

L'expérimentation est un outil privilégié de la recherche.

La recherche participative est une démarche incluant les acteurs économiques à la définition et à la conduite des programmes de recherche.

*** Développement :**

Au sens agricole du terme, le « développement » définit les activités des organismes et des structures qui participent à la dissémination et au transfert des connaissances, des technologies et des modes d'organisation pouvant générer un progrès dans la production.

Les instituts techniques, les chambres d'agricultures, les coopératives et les organismes nationaux à vocation agricole et rural, aux côtés des entreprises du secteur privé contribuent au développement.

Au sens industriel du terme, la recherche et le développement sont emboîtés, sans distinction entre les acteurs. La R&D définit les actions conduites en aval de la recherche amont pour transformer un concept innovant en produit pouvant être mis en marché.

*** Appui technique :**

Au sein du développement agricole, actions conduites sur le terrain pour assurer le conseil et la diffusion des connaissances auprès des producteurs, une fois que les techniques sont stabilisées. Ces actions peuvent être collectives ou individuelles.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Création du conseil scientifique de l'agriculture biologique (CSAB), mise en place du réseau mixte technologique Dev AB, mise en place de crédits dédiés à l'agriculture biologique, enveloppe réservataire dans le CASDAR (PNDAR, appel à projet « Innovation et partenariat »), intégration de la bio dans les appels à projets de l'ANR, intégration renforcée de l'agriculture biologique dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole.

Aides FEADER (dispositif 111B-diffusion des connaissances).

QUESTIONNEMENT

Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

La mise en place d'une station expérimentale à Archigny en bio depuis 2006, a été le fruit d'une volonté unique des acteurs de la bio sans relais des institutions officielles de la recherche fondamentale et appliquée.

Cette station ITAB reconnue au niveau national manque d'un appui scientifique des structures de recherche régionales. Celles ci doivent absolument s'impliquer fortement dans la bio (INRA régionale ou Instituts techniques - Arvalis) en coordination avec les structures bio et l'ITAB.

Pour le maraîchage, l'expérimentation est réalisée depuis 1996 par l'ACPEL. De même pour l'arboriculture fruitière avec la Station interrégionale d'Etudes et d'Expérimentation Fruitière de la Morinière. Des actions pluriannuelles sont définies par les producteurs sur diverses problématiques (dominante protection des cultures). Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une coordination nationale (dont des projets CASDAR et PICLeg).

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

Thèmes de recherche spécifiques au bio :

- Le thème principal doit être la durabilité agronomique principalement en système de grandes cultures spécialisées. C'est à cette condition que nous deviendrons autonomes en bio.
- Des besoins également sur la viticulture particulièrement sur les alternatives au cuivre.
- En maraîchage, les légumes cultivés sont nombreux, ainsi que les problématiques traitées. Les priorités sont validées en commissions techniques (ces dernières années : fertilité des sols, lutte contre le doryphore, la teigne du poireau). Une meilleure utilisation de la biodiversité fonctionnelle (bandes fleuries) est envisagée. De nouvelles actions démarrent sur le contrôle des pucerons sur curcurbitacées, la gestion de la mouche de la carotte...
- Les moyens de conservation des produits bio (procédés industriels)

Thèmes de recherche transférables du conventionnel au bio (et vice versa):

- Autonomie en élevage
- Gestion des pâturages
- Les aspects énergétiques (bilan carbone)
- La génétique pour aboutir à une sélection végétale et animale adaptée à la bio
- Le fonctionnement du sol, l'amélioration des connaissances en entomologie et malherbologie
- La conception de systèmes de cultures innovants
- Le machinisme
- Par ailleurs il est nécessaire de créer une instance régionale favorisant les transferts (type Agrotransfert).

En production légumière, les outils de piégeage sont progressivement transférés, l'utilisation de modèles d'évaluation du risque est à développer (lien possible avec les

outils de la SBT).

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

Améliorer la performance de la production :

- **améliorer les rendements, les marges, la gestion ;**
- **améliorer l'organisation des exploitations et la qualité de vie des agriculteurs.**

Un accent particulier est à mettre en Poitou-Charentes sur les grandes cultures, et sur les fruits et légumes. La priorité doit aussi cibler les conventionnels : diversification de l'assolement, rotations longues, agronomie en AB.

Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs?

Pour améliorer le transfert des résultats de recherches générales vers l'AB et inversement que l'AB irrigue les recherches plus conventionnelles, les acteurs INRA, Instituts techniques, organismes de développement, groupes d'agriculteurs (dans l'esprit des groupes opérationnels de la nouvelle politique européenne de développement rural), organismes économiques, établissements d'enseignement, doivent être, en particulier, mobilisés. Globalement, un investissement prioritaire dans la recherche plus appliquée est nécessaire (si on veut des transferts beaucoup plus rapides en production).

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

Les Réseaux Mixtes Technologiques européens peuvent jouer un rôle « chapeau ». L'ITAB, au niveau national, voit son rôle renforcé. Au niveau national, des projets CASDAR permettent de mobiliser les différents échelons de la recherche au développement). L'ITAB est généralement un bon porteur et animateur de projets, car très en phase avec les besoins de la filière).

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en recherche ? A quel échelon : national, régional....?
Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

Un travail national du réseau bio s'effectue dans le cadre des crédits impôt recherche. De très nombreuses références existent déjà où sont en cours d'acquisition. La difficulté réside dans l'accès à toutes ces données (et la synthèse des éléments susceptibles d'être

directement valorisables). En maraîchage, l'ITAB initie une base de données : « qui fait quoi » (centralisation des actions récentes et en cours, où trouver les résultats...).

[Développement agricole / Appui technique \(en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval\)](#)

Note : voir aussi « accompagnement des producteurs » dans l'axe 1

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

Il est nécessaire de disposer d'une instance de concertation CAs, GABs, organismes économiques (par exemple entre les partenaires du Pôle Conversion Bio), de disposer de lieux d'échanges et d'actions communes.

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

Un moyen est d'élargir le programme de fermes de démonstration à de nouveaux profils de producteurs bio.

Les visites de terrain, d'essais ou même de découverte des exploitations permettent de gommer l'image perçue par certains. Ce sont des passerelles indispensables et à développer largement.

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

Cf plate-forme régionale Agrotransfert.

En maraîchage, l'organisation de journées sur des problématiques communes aux producteurs AB ou conventionnels est peu réalisée à ce jour : on note des difficultés à faire coexister les "deux" publics. Il faut y remédier.

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

Les moyens sont :

- **Des réunions techniques communes**
- **Du matériel en commun dans les CUMA**
- **Du personnel en commun**
- **Des organismes collecteurs communs**
- **Des marchés de producteurs, magasins de producteurs avec des produits bio et non bio**

Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

L'organisation des formations communes pour les conseillers des différents réseaux est une des missions du pôle conversion.

En ce qui concerne les réseaux chambres d'agriculture et Agrobio, la mutualisation passe par le maintien des dispositions prévues par la convention régionale 2007-2013 CRA/Agrobio pour la prochaine période 2014-2020.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...)?

Via l'accompagnement par les conseillers d'entreprise, il s'agit d'orienter et d'amener chaque producteur en phase de formalisation du projet de conversion de système agricole à :

- **mesurer exactement l'ambition qu'il compte donner à son projet,**
- **déterminer les besoins en formation que son projet nécessite,**
- **comprendre le tissu socio-économique dans lequel il s'apprête à s'insérer,**
- **évaluer les conditions nécessaires à la réussite du projet (humaines, techniques, économiques, sociales), pour orienter le porteur de projet vers une démarche active plus efficace,**
- **informer sur les possibilités de financement,**
- **s'approprier son projet avec un Plan d'actions détaillées,**
- **participer à des rencontres entre porteurs de projets afin d'obtenir un partage des expériences. Ces rencontres, organisées à l'échelle d'un territoire ou d'une filière peuvent permettre aussi la création de liens avec les acteurs locaux du développement économique ou entre candidats, débouchant sur des possibilités de partenariats ou d'associations,**
- **intégrer un réseau de professionnels pour répertorier les outils facilitant la mise en œuvre du projet et l'intégration des porteurs de projet,**
- **Dans le cas d'installation, la mise en relation avec les futurs cédants peut être accompagnée. Les espaces tests agricoles, notamment pour les créateurs « hors cadre familial », peuvent aussi être des outils d'accompagnement pertinents.**

AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut peut-être être complétée par des actions au niveau régional/ interrégional.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

*Intégration renforcée de l'agriculture biologique dans l'enseignement secondaire et professionnel.
Aides FEADER (dispositif 111A-formation).*

QUESTIONNEMENT

Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

Le développement de la présence de l'AB doit s'appuyer sur des fondamentaux de l'agronomie et de la zootechnie dans l'enseignement général. Il faut également inciter à la conversion, mais pas en totalité, des fermes des lycées agricoles qui pourraient entrer dans un réseau de fermes de démonstration. Il convient de pousser à la pluridisciplinarité dans les lycées et à l'appui sur l'exploitation qui doit servir de support pédagogique.

La production en AB est technique, et doit l'être encore plus.

Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

La désignation d'un référent bio parmi les enseignants des lycées agricoles peut faciliter le partage d'informations et la lisibilité. Ce référent pourrait travailler à l'organisation de sessions de formation continue des enseignants, régulières, pour l'amélioration des connaissances en lien avec les agents des organismes de développement.

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

Des formations courtes sur les spécificités des produits bio auprès des cuisiniers (scolaires ou non) sont attendues.

Formation des personnels d'encadrement des enfants

Formation des cuisiniers

Formation des élus locaux: permettre aux élus de se forger un argumentaire sur les avantages économiques, sanitaires, d'une alimentation bio de qualité (notion de coûts induits, effets à long terme sur les budgets, impact emploi local, ...etc)

AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

Note liminaire : l'adaptation de la réglementation est une action qui relève du niveau national.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Harmonisation du cadre réglementaire européen, rédaction d'un guide des produits phytosanitaires utilisable en agriculture biologique, représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs de l'Etat.

QUESTIONNEMENT

Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

Le réseau d'AgroBio Poitou-Charentes rapporte, à ce sujet :

« Semences : Nécessité de modifier ou de supprimer la Loi COV. Objectif d'autonomie et de réduction des intrants, nécessité d'une adaptation des semences au contexte de la ferme, prix des semences bio, etc.... »

Produits phytosanitaires :

- Nécessité que le Ministère soutienne financièrement, techniquement et politiquement les dossiers des « substances de base » (réalisés par l'ITAB). Cela permettrait d'augmenter le nombre de produits naturels utilisables en bio de manière légale. (En cohérence avec les objectifs d'Ecophyto)*
- Besoin de plus de rapidité et d'ampleur dans la résolution des problèmes d'AMM de produits utilisables en bio (extensions d'usage, équivalences) qui crée des distorsions insupportables avec nos voisins européens. 2 ou 3 extensions d'usage par an pour toute la bio, c'est insuffisant au regard des besoins.*
- Ecophyto : Ce programme ne nous semble pas aujourd'hui porter ses fruits puisque le volume et le chiffre d'affaires des produits phytosanitaires augmentent. Développer des alternatives aux pesticides chimiques est une des solutions pour en diminuer l'usage, ainsi que la formation aux techniques culturales alternatives. Les actions dans ces domaines nous semblent très insuffisantes.*

Réglementations environnementales (Directive nitrate...) :

Ces réglementations et leurs applications nationales ne prennent souvent pas en compte les spécificités de l'agriculture biologique. Il ne s'agit pas que l'agriculture biologique ait des dérogations à ces textes importants mais bien que leur application n'aboutisse pas à des situations illogiques comme c'est parfois le cas.

OGM

Le projet de recherche INRA/ITAB sur la coexistence devrait être relancé. »

Concernant la réglementation bio

Un travail important est d'autoriser et d'encadrer, au niveau du code des marchés publics, une préférence pour le « local ».

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

- Les opérateurs auraient besoin d'un guide de la certification bio : quels OC, comment se déroule un contrôle, quelles voies de recours, qu'est-ce qu'un plan de contrôle, une grille de sanction, etc....
- La France devrait défendre la création d'un guide de lecture européen, afin d'harmoniser les interprétations du texte. A défaut, un recueil des réponses écrites de la Commission européenne pourrait être une première étape.
- La base de données semences-biologiques.org doit encore être améliorée :
- Une harmonisation des systèmes de contrôles européens et des sanctions associées est attendue
- Ainsi qu'une amélioration de la surveillance du contrôle des importations extra communautaires

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

Le textile et les cosmétiques bio sont des filières qui se développent fortement ces dernières années et il nous semble important de les cadrer afin d'apporter des garanties au consommateur. Le domaine des cosmétiques est tout particulièrement urgent car les pratiques sont très diverses.

Plusieurs élevages spécialisés non couverts par le règlement européen pourrait être couverts au niveau national car il y a des demandes : cervidés, pigeons et cailles, sanglier... Ces marchés de niche peuvent dégager une valeur ajoutée appréciable pour l'agriculteur.

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

Par nature, la réglementation bio est un outil de son développement, grâce aux différences qu'elle marque avec l'agriculture conventionnelle, sa cohérence et les garanties qu'elle apporte aux consommateurs. Définir des normes supérieures et les valoriser est l'essence même de la démarche de qualité. De plus, la plupart des règles bio, par leur cohérence technique, sont avant tout des outils pour les opérateurs.

Le principe d'autonomie alimentaire est fondamental (complémentarité plante-sol-animal) tant d'un point technique qu'économique. Un élevage avec une autonomie suffisante n'est pas seulement en ligne avec les principes de la bio, il est aussi résilient aux problèmes climatiques (sécheresses répétées – voir les années 2010 et 2011), et plus stable économiquement (prix de l'aliment).

Les règles de lien au sol devraient donc être encore renforcées. Un chargement maximal à l'exploitation pourrait également être défini pour les compléter.

Le renforcement des règles peut également être l'occasion de développer certaines filières. Le passage à une alimentation 100 % bio a été repoussé au 1er janvier 2015 (c'est le 4ème report de cette règle depuis 2005), entre autres en raison de l'indisponibilité des protéagineux bio en UE. Or, en l'absence de demande, et en raison des reports répétés de

cette dérogation, il n'y a aucune raison que cette filière protéagineux bio ne se développe.

L'harmonisation de l'application des textes européens (hors point de subsidiarité) est importante et elle doit se faire par le haut. Les distorsions constatées concernant les productions sous serres ne sont pas acceptables. En particulier : la production hors sol et l'absence de limite de la quantité d'azote/ha.

V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Du point de vue de la gouvernance, Poitou-Charentes est un exemple à imiter, avec une co-construction de la feuille de route (conventionnée) par les réseaux des GABs et des chambres d'agricultures.

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Catégories d'acteurs à représenter :

- **Producteurs bio**
- **Producteurs conventionnels**
- **Acteurs économiques des secteurs (ESSENTIEL) - collecte, négoce, transformation et distribution. Bio ET conventionnels –**
- **Associations de consommateurs, d'usagers (notamment pour les questions relatives à la gestion de l'eau), de protection de l'environnement.**
- **Représentants des collectivités territoriales et de l'achat public en général**
- **Secteur de la santé et de la prévention des risques sanitaires**
- **Recherche et développement**
- **Enseignement et formation professionnelle**
- **État**

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

L'approche principale est la concertation et les actions communes.

Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »

- Au niveau national : un comité de suivi du plan bio

- Au niveau régional : un suivi par la Conférence régionale bio, le Comité d'Orientation du Pôle Conversion Bio élargi avec un mode de gouvernance pouvant être évolutif...

Les politiques publiques, et particulièrement fiscales, doivent, si l'on souhaite réellement changer d'échelle dans notre région, être plus incitatives en faveur de la bio.

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

Accompagnement financier significatif (70 à 75 % du budget) pluriannuel par la Région, de la structure d'animation AgroBio Poitou-Charentes.

Portage d'un plan de développement de la bio piloté par AgroBio PC depuis 2007 lié à des conventions entre le réseau des Chambres et Agrobio PC :

- une convention cadre 2007 – 2013 avec avenants annuels liés à l'actualité
- 4 conventions départementales ciblant les actions à mener annuellement sur le terrain
- portage politique d'Agrobio Poitou-Charentes en partenariat avec les Chambres
- un représentant de la CRA au CA d'Agrobio
- des objectifs chiffrés pour tous les agents du réseau Chambres et Agrobio/GAB par filière et/ou par actions
- prestations de services des Chambres sur la base de 3 ETP à 75 000 € par ETP, sur les missions suivantes :
 - fléchage des conventionnels vers la bio
 - appui technique aux producteurs (individuel et collectif)
 - expérimentations
 - productions de références

Création du pôle conversion bio Poitou-Charentes en 2010 (un des premiers en France)

- 35 partenaires (organisations économiques, coops, banques, centres de gestion, collectivités territoriales, formation, OPA) ayant signé la convention cadre
- 8 conseillers projets
- 1 comité d'orientation régional
- 1 comité technique
- 3 commissions :
- 1 coordinatrice régionale

Plan d'actions « eau » sur les bassins « Re-Sources » pour la reconquête de la qualité des eaux depuis 2008

- convention cadre 2008 – 2012 avec l'agence de l'eau Loire Bretagne
- conventions annuelles 2009 – 2013 avec l'agence de l'eau Adour Garonne
- ex de réussite : 12% de la SAU en bio sur le bassin de la Courance et du Vivier

Accompagnement des industries agroalimentaires pour développer des gammes bio depuis 2009

- un poste régional d'ingénieur process (unique dans le réseau FNAB)
- partenariat Agrobio / ARIA / CRITT
- ex de réussite : création de la plate-forme d'approvisionnement en produits bio pour la RHD, la SCIC Mangeons Bio Ensemble, regroupant transformateurs IAA, logisticiens, collectivités, groupements de producteurs dans une démarche d'économie sociale et solidaire